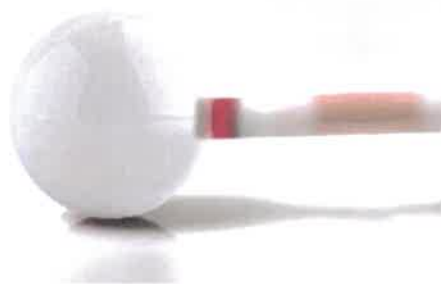
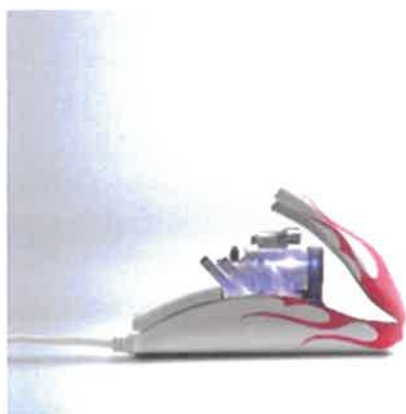




RAPPORT DE TRANSPARENCE

au 30 septembre 2020



PREAMBULE

En application des dispositions de la directive européenne relative au contrôle légal des comptes et de l'article R 823-21 (décret n° 2007-1 79 art.23) du code de commerce, les commissaires aux comptes désignés auprès de personnes ou d'entités faisant appel public à l'épargne ou auprès d'établissements de crédit doivent publier sur leur site internet, dans les 3 mois de la clôture de l'exercice, un rapport de transparence.

Le rapport de transparence, pour la période du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020, de la société ALTONEO AUDIT fournit l'ensemble des informations requises par les textes et permettant d'apprécier les valeurs portées par l'ensemble des associés et collaborateurs d'ALTONEO AUDIT, celles qui guident en permanence nos missions et comportements. Ces valeurs sont :

- l'ouverture : un regard curieux pour être à l'écoute de son environnement et des autres ;
- l'engagement : des actes responsables et résolus ;
- l'équipe : des collaborateurs motivés et compétents ;
- la confiance : des relations solides, durables, honnête et bienveillante ;
- la créativité : l'agitation d'idées comme vecteur de la qualité du service ;
- l'enrichissement partagé : rentable pour faire grandir une entreprise créatrice de richesse.

Laval, le 25 janvier 2021,

ALTONEO Audit

Christophe MERIENNE
Associé pilote de l'activité Audit



SOMMAIRE

1. Présentation du cabinet

- 1.1 Description de l'entité commissariat aux comptes
- 1.2 Description de la gouvernance

2. Gestion des risques du cabinet

- 2.1 Indépendance
- 2.2 Contrôle qualité

3. Activités

- 3.1 Chiffres d'affaires
- 3.2 Liste des clients DMF

4. Ressources humaines

- 4.1 L'équipe
- 4.2 Les associés
- 4.3 La formation continue

1. PRESENTATION DU CABINET

1.1 Description de l'entité Commissariat aux Comptes en France

La société ALTONEO AUDIT, SAS au capital de 260 665 €, est une société de commissariat aux comptes implantée à ANGERS (Maine-et-Loire) et LAVAL (Mayenne).

ALTONEO AUDIT est détenue à hauteur de 57,25 % par la société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes ALTONEO DEVELOPPEMENT et 30,64 % par la société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes ALTONEO CONSEIL.

ALTONEO AUDIT est engagée dans une démarche d'amélioration continue, matérialisée par sa certification ISO 9001.

L'activité du cabinet est orientée vers des missions à forte valeur ajoutée dans le domaine de l'audit.

ALTONEO AUDIT développe depuis de nombreuses années une approche d'audit basée sur l'utilisation d'outils informatiques dédiés (IDEA, AUDIT SOFT, NEAUDIT).

Les missions d'audit légal sont placées sous la responsabilité de 11 professionnels :

- Cédric TOMINE
- Christophe MERIENNE
- Emmanuel SAGET
- Franck NOGUET
- François RIVAL
- Guillaume THETIOT
- Julien MALCOSTE
- Loïc GRANGER
- Olivier BOISNARD
- Philippe HUET
- Romain MASSICOT

ALTONEO AUDIT n'est membre d'aucun réseau national ou international.

1.2 Description de la gouvernance

La gouvernance d'ALTONEO AUDIT est assurée par un Comité Stratégique de 16 associés qui se réunit autant de fois que la situation l'exige. Il regroupe les fonctions de Direction Générale, Direction Financière, Direction des Ressources Humaines, Direction Qualité et Direction Informatique, ainsi que les Directions Opérationnelles.

La durée des fonctions de chaque membre est de trois ans.

Les associés se réunissent régulièrement pour :

- prendre de manière collégiale les décisions relatives au fonctionnement du Cabinet,
- définir la stratégie du groupe,
- valider les budgets et les plans d'actions par activité,
- fixer les principes des rémunérations individuelles,
- fixer les rémunérations annuelles,
- définir la politique d'association et les candidatures à l'association,
- valider les projets d'opinions qui seront émises sur les dossiers sensibles.

ALTONEO est présent sur 7 métiers : Audit, Expertise-Comptable, Conseil, Consulting, Juridique, Social, et Informatique. Nous proposons au sein de nos métiers différentes lignes de services représentatives de nos expertises.

Pour compléter notre dispositif technique et surtout l'enrichir d'une approche individualisée, fonction des spécificités et attentes de nos clients, nous avons organisé nos compétences par secteurs. Cette démarche qui illustre notre volonté de mettre le client au cœur de notre réflexion favorise l'appropriation rapide des enjeux, la capacité à échanger sur les meilleures pratiques, l'anticipation et l'innovation.

2. GESTION DES RISQUES DU CABINET

2.1 Indépendance

En matière d'indépendance la charte intègre :

- La déclaration d'indépendance signée annuellement par chaque associé et par chaque collaborateur.
- Le contrôle de l'absence de conflits d'intérêt en matière d'acceptation de mission.
- L'indépendance lors de l'acceptation des mandats est matérialisée par une circularisation par mail de l'ensemble des associés du groupe ALTONEO.

Une revue indépendante est effectuée dans les dossiers qui le nécessitent et notamment dans le dossier d'une société faisant publiquement appel à l'épargne.

La direction Qualité d'ALTONEO confirme que ces règles d'indépendance ont été mises en place sur l'ensemble des missions de commissariat aux comptes réalisées

2.2 Contrôle qualité

La démarche qualité est une composante essentielle de notre mode d'exercice professionnel. Elle s'impose :

- au travers des normes et des codes de déontologie de la profession ;
- par notre implication dans les instances professionnelles ;
- par notre position délibérée de mettre la qualité au cœur de notre métier marquée par notre certification ISO 9001.

Pour ces raisons nous avons conçu l'ensemble de notre système qualité par analogie à la norme ISQC1.

Le système interne d'assurance et de contrôle qualité inclut des politiques et procédures dans les principaux domaines suivants :

- l'indépendance, les normes d'exercice professionnel et les autres diligences en application des pratiques professionnelles,
- l'acceptation et le maintien des missions,
- la planification et la supervision des missions,
- l'organisation et la documentation des travaux,
- la confidentialité et la revue indépendante.

En application de la réglementation propre à notre profession, ALTONEO AUDIT a fait l'objet d'un contrôle qualité périodique du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes (H3C) en 2016 qui n'a pas mis en évidence de dysfonctionnements ou conduit à des observations critiques sur l'organisation du cabinet et l'accomplissement des missions légales.

ALTONEO a mis en place des processus permettant de communiquer les règles et les procédures d'indépendance à tout le personnel. Ces règles et procédures font l'objet d'une veille attentive pour prendre en compte les évolutions réglementaires.

Nous confirmons que l'indépendance a fait l'objet d'une vérification interne.

3. ACTIVITES

3.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires d'ALTONEO AUDIT pour l'exercice clos le 30 septembre 2020 est de 3 075 K€, dont 2 875 K€ pour les missions d'audit légal.

3.2 Liste des clients DMF

Le cabinet est commissaire aux comptes de la société EKINOPS.

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1 L'équipe

L'effectif d'ALTONEO AUDIT, dédié au commissariat aux comptes, est composé de 20 personnes.

En fonction de leurs compétences, les collaborateurs d'ALTONEO CONSEIL et IT SOLUTIONS (filiales du groupe ALTONEO) rattachés aux activités d'expertise comptable, de ressources humaines et informatiques sont amenés à intervenir ponctuellement sur des missions d'audit.

La qualité de nos missions exige une grande attention portée aux ressources humaines de l'entreprise. Ainsi, des efforts constants sont réalisés sur la formation et sur l'évolution personnelle de chacun.

4.2 Les associés

Parmi les 16 associés de la société holding ALTONEO DEVELOPPEMENT, 11 sont signataires de mandats de commissariat aux comptes. Parmi ceux-ci, 3 associés réalisent presque exclusivement des missions légales.

La rémunération des associés est principalement fixe avec une part de variable en lien avec les indicateurs de gestion.

4.3 La formation continue

La politique de recrutement et le niveau de formation initiale sont des éléments importants dans les procédures du cabinet puisqu'ils conditionnent la qualité future de l'audit et ce qui pourra être effectivement demandé aux collaborateurs.

ALTONEO AUDIT établit annuellement son plan de formation. Les formations sont ouvertes à l'ensemble des associés et collaborateurs.

Ces formations sont principalement suivies auprès de l'organisme de formation de la CNCC.

Pour les associés, un suivi des formations est réalisé et déclaré auprès de la CRCC chaque année avant le 31 mars pour l'année écoulée.

Pour chaque collaborateur, un suivi de formation est effectué sur une base pluriannuelle, qui sert en particulier de base d'échange lors des entretiens individuels et des demandes de formations.

La Direction du cabinet met tout en œuvre pour assurer la bonne application des obligations de formation prévues par les articles L.822-4 et A.822-28-2 du code de commerce.